

MONNAIE

Place de l'Europe

Dimanche 30 AOÛT 2020

VIDE GRENIER

Organisé par l'association
MONNAIE BASKET CLUB



Emplacements de 3, 6, 9, 12, 15, 18, 24 m
(2,50 € le mètre à régler lors de
l'inscription)

Nombre d'emplacements limités
RESERVATION INDISPENSABLE

Sur place : buvette, sandwiches, grillades, ...

Renseignements et inscriptions auprès de :
Madame Nathalie PILON

23, rue de Villeneuve – 37380 MONNAIE
Tél. 06-62-11-37-01 ou brocante.mbc@gmail.com

Accueil des exposants à partir de 6 H



MONNAIE BASKET CLUB

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide grenier du Dimanche 30 AOÛT 2020

Nombre d'emplacements limités – Réservation et paiement préalables obligatoires

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

☐ Particulier

N° de la Carte Nationale d'Identité :

Délivrée le par

Joindre une photocopie de la pièce d'identité

☐ Professionnel

N° d'inscription au registre du commerce

Joindre une photocopie certifiée conforme de l'inscription au R.C.

Attestation sur l'honneur (obligatoire pour les exposants non professionnels)

Je soussigné

Demeurant :

Désirant participer à la Brocante de Monnaie, j'atteste sur l'honneur ne pas être inscrit au registre du commerce et des sociétés, être un vendeur occasionnel (2 fois par année civile au plus), et vendre exclusivement des objets personnels et usagés (Code du commerce – Article L310-2).

Fait à, le

Signature du demandeur

Dimensions de l'emplacement à réserver :

..... m (multiple de 3m) moyennant la somme de (2,50 € par mètre)

A partir de 6 m, possibilité de garder une voiture sur l'emplacement.

3 m moyennant le règlement de la somme de 7,50 €, 6 m moyennant le règlement de la somme de 15 €,

9 m moyennant le règlement de la somme de 22,50 €,

Bulletin d'inscription (accompagné du règlement de l'emplacement par chèque bancaire à l'ordre de **MONNAIE BASKET CLUB** à retourner à :

Madame Nathalie PILON- 23, rue de Villeneuve – 37380 MONNAIE

Renseignements :

Madame Nathalie PILON - Tél. 06-62-11-37-01 ou brocante.mbc@gmail.com

Les bulletins d'inscription non accompagnés du règlement de l'emplacement ne seront pas pris en compte.

NB : Afin de respecter la législation en vigueur en matière de marchés à la brocante, soumis à autorisation municipale, les renseignements fournis par les exposants seront consignés sur un cahier paraphé qui sera remis à la Préfecture concernée pour être contrôlé.

« Tout exposant devra quitter son emplacement au plus tard à 18h00, en le laissant aussi propre qu'à son arrivée »